

Acquisition du chiot

Voir les parents semble largement préférable

En 2009, un documentaire de la BBC consacré à l'élevage canin intensif avait pour slogan « S'ils ne vous montrent pas la mère, ne leur montrez pas l'argent » ! Une équipe anglaise s'est depuis consacrée à découvrir le niveau de corrélation entre le fait, pour l'acquéreur, de voir les parents du chiot, et le développement ultérieur de troubles du comportement chez le chiot acquis.



Il est admis depuis longtemps que les conditions de développement du chiot influencent son équilibre comportemental, donc l'apparition ultérieure de troubles du comportement : ainsi, les chiots acquis dans un environnement peu stimulant sur le plan matériel et/ou social (chenil fermé, refuge, animalerie) seront plus enclins à développer des troubles comportementaux ultérieurs. Par ailleurs, l'influence de l'âge d'acquisition du chiot a été étudiée plusieurs fois, rendant des résultats parfois contradictoires.

Pour la première fois, une étude anglaise s'attache à mettre en relation l'apparition d'un trouble du comportement chez un chien avec le fait, pour les propriétaires, d'avoir vu les parents du chien à l'époque de son acquisition.

Une étude contrôlée

Le groupe CA (groupe des cas, n = 142) a été composé auprès de comportementalistes membres de l'APBC (non vétérinaires). Les chiens, âgés de 1 à 10 ans, avaient été acquis avant 3 mois d'âge, et étaient référés par un vétérinaire pour un trouble du comportement.

Le groupe CO (groupe contrôle, n=123) a été composé par les vétérinaires référents, à partir de chiens venant pour une vaccination. Les chiens, de 1 à 10 ans, devaient avoir été acquis avant 3 mois et n'avoir jamais vu de comportementaliste, mais leurs propriétaires devaient déclarer « être favorables à une consultation comportementale dans l'hypothèse où leur chien développerait un trouble du comportement ».

Chaque propriétaire de chien inclus remplissait un questionnaire sur les origines du chien, son milieu de développement, son âge d'acquisition, et indiquait s'il avait vu l'un ou les deux parents du chiot, ou aucun. Dans le groupe CA, le comportementaliste indiquait également ses observations.

Des résultats intéressants

Dans la symptomatologie comportementale, l'agressivité à l'égard de l'homme existe dans 40 % des cas (25 % envers des membres du foyer, 30 % envers des étrangers, 5 % envers le vétérinaire), l'agressivité intraspécifique hors domicile existe dans 33 % des cas, des peurs

ou des phobies dans 15 % des cas. La moyenne d'âge du groupe CA est de 2 ans.

Dans la majorité des cas (CA et CO), soit 80 %, les futurs propriétaires ont pu voir au moins un des 2 parents. L'étude statistique montre que pour les propriétaires n'ayant vu qu'un parent du chiot (en comparaison avec ceux ayant vu les 2 parents), le risque de consulter un comportementaliste (c.à.d. le risque d'être dans le groupe CA plutôt que CO) est 2,5 fois plus élevé. Pour les propriétaires n'ayant vu aucun des 2 parents (en comparaison avec ceux ayant vu les 2) le risque devient 4 fois plus élevé !

Les auteurs notent que le fait de voir les parents est sans doute associé au fait de voir les conditions d'élevage du chiot, ce qui peut mener à un refus d'achat non lié directement aux parents. De plus, il est sans doute plus fréquent de montrer les deux parents lorsque ceux-ci sont les animaux de compagnie de l'éleveur (en comparaison avec des reproducteurs à distance), condition qui semble également plus propice à produire un chiot adapté à la compagnie.

En revanche, un biais possible est que les propriétaires qui demandent à voir les deux parents sont peut-être mieux informés en général sur le choix et l'éducation d'un chien : de fait, il est possible que cette « compétence » du propriétaire s'étende à ses capacités éducatives et que ce soit ce point qui prémunisse le chien de l'apparition ultérieure de trouble du comportement.

Quant à l'âge optimal d'achat, l'étude présente des résultats surprenants : les chiots acquis à 6, 9 et 10 semaines présenteraient moins de troubles de comportement que ceux acquis à 8. Les auteurs reconnaissent que l'âge d'acquisition est une variable qui ne peut être considérée indépendamment des conditions d'élevage avant acquisition.

Ainsi, une acquisition tardive d'un chiot qui se développe dans un milieu favorable à la socialisation peut ne pas avoir d'impact, tandis que l'adoption précoce d'un chiot se développant dans de très mauvaises conditions peut avoir un effet protecteur. Cette question de l'âge optimal d'acquisition ne peut donc pas être étudiée isolément. ■

WESTGARTH C. Association between prospective owner viewing of the parents of a puppy and later referral for behavioural problems, Veterinary Record, May 2012.